

Michel BARNIER

Membre de la Commission européenne, chargé du Marché intérieur et des Services

**Gestion d'actifs: Plus de
responsabilités pour plus
d'opportunités**

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Table ronde du European Fund and Asset Management Association (EFAMA)

Bruxelles, le 11 avril 2011

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je remercie l'EFAMA de m'avoir invité.

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer devant vous, les professionnels de la gestion d'actifs, qui est une activité très importante pour notre économie européenne. Pourquoi ?

- Cette activité permet à l'épargne des Européens d'être mise au service du développement des entreprises, pour créer des emplois et une croissance durable, dans la perspective de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne.
- La gestion d'actifs a aussi un rôle important à jouer pour aider les épargnants à mieux gérer les risques auxquels ils font face durant leur vie, dans un contexte de désengagement des pouvoirs publics de ces domaines – je pense notamment au risque-vieillesse et aux questions de retraite et de dépendance.
- La gestion d'actifs est importante pour les Européens ; elle l'est aussi au niveau mondial, où elle représente un tiers des actifs financiers sous gestion.

Il est donc normal que cette activité soit concernée par la réforme globale de la régulation financière que nous menons pour tirer les leçons de la crise actuelle. Cette crise a mis au jour des carences du cadre réglementaire. Elle suggère aussi, plus simplement, des améliorations pour permettre à ces fonds de stimuler une croissance durable, au service des exigences nouvelles de nos sociétés.

J'ai rappelé le rôle de votre industrie. Il implique des responsabilités.

Cet équilibre entre liberté et responsabilité est au cœur du modèle européen d'"économie sociale de marché", où la finance doit être au service de l'économie et non l'inverse.

C'est cet équilibre qui guide les travaux actuels de la Commission.

J'aimerais aujourd'hui vous faire part des principales orientations qui concernent la gestion d'actifs.

Elles se déclinent en deux axes forts :

- I. Plus de responsabilité pour les gestionnaires de fonds;
- II. Plus d'opportunités pour l'investissement responsable.

I. Plus de responsabilité pour les gestionnaires de fonds

1. Il y a aujourd'hui un besoin évident de moraliser la finance. Ce besoin s'est renforcé depuis le début de la crise, qui est largement une crise de la responsabilité chez nombre d'acteurs financiers.

Face à cette crise, la réponse de la Commission n'est pas dirigée contre tel ou tel ; elle consiste simplement à fixer des règles suffisantes pour l'ensemble des professions financières, et à s'assurer qu'il n'y ait plus de place pour l'arbitrage réglementaire.

Cette mission, nous avons commencé à la remplir il y a plus de 25 ans, avec la directive OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières), qui couvre la majeure partie des fonds d'investissement de détail.

Ce texte garantit la protection des investisseurs, tout en favorisant l'intégration de l'activité de gestion d'actifs à travers l'Europe. On peut dire aujourd'hui que la directive de 1985 est une *success story* avec un label OPCVM qui connaît un grand succès à l'échelle mondiale, notamment dans les économies en forte croissance d'Asie et d'Amérique latine.

2. Le cadre OPCVM a donc fait ses preuves, mais après 25 ans, ses règles ont besoin d'être actualisées dans trois directions.

- L'affaire Madoff a révélé des faiblesses du régime existant, notamment pour les règles qui s'appliquent aux dépositaires. Ces règles sont capitales pour la protection des investisseurs, et j'ai donc lancé des travaux pour renforcer le rôle du dépositaire. Nous allons travailler sur la base du standard de protection élevé désormais offert par la Directive AIFM (Alternative Investment Fund Managers) aux investisseurs professionnels – tout en tenant compte du fait que les OPCVM s'adressent à un public différent, celui des petits épargnants.
- Nous allons aussi travailler sur le volet rémunérations, afin de donner aux gestionnaires de meilleures incitations à penser leurs investissements sur le long terme. Nous compléterons ainsi le dispositif après les banques et les entreprises d'investissement soumises à la directive MIF (Marchés d'instruments financiers).
- Enfin, comme dans les autres professions financières, nous allons renforcer et faire converger les régimes nationaux de sanction. La mise à jour de la Directive OPCVM devrait donc inclure une harmonisation de ces régimes, adaptée à certaines spécificités des OPCVM. Nous allons lancer une consultation à ce sujet, et j'attends beaucoup de votre expertise pour nourrir notre réflexion. Nous prévoyons de faire des propositions législatives pour la fin de l'année.

3. La gestion d'actifs est bien sûr également couverte par la première législation européenne sur les fonds alternatifs.

Il s'agit de la directive AIFM (Alternative Investment Fund Managers), que nous allons finaliser pour juillet prochain (niveau 1). Nous avons aussi commencé à travailler sur les mesures d'exécution (niveau 2). En décembre dernier, la Commission a demandé à la nouvelle Autorité européenne des Marchés financiers, l'ESMA, de rédiger un avis technique sur le sujet. Cet avis doit nous être remis le 16 novembre prochain.

Je veillerai à ce que toutes les mesures nécessaires soient adoptées à temps, pour que les niveaux 1 et 2 de la directive soient opérationnels en juillet 2013.

4. Enfin, nous préparons une initiative sur les produits d'investissement de détail, ou PRIPs (*packaged retail investment products*), qui représentent environ onze mille milliards d'euros.

Il s'agit là aussi d'accroître la protection des consommateurs dans leurs rapports quotidiens avec leur banque ou d'autres prestataires financiers. Les produits proposés aux petits épargnants sont souvent complexes, opaques, difficiles à comparer. En outre, soyons francs: les intermédiaires financiers qui les commercialisent ne mettent pas toujours l'intérêt du client en tête de leurs priorités.

Je veux donc améliorer la transparence de ces produits, pour qu'à travers l'Union, chaque investisseur reçoive les mêmes informations claires et suffisantes pour faire un choix éclairé, quel que soit le produit dans lequel il souhaite investir.

Notre initiative porte à la fois sur les informations à fournir à l'investisseur – et nous partons d'une base solide avec le cadre prévu par la directive OPCVM, dont l'utilité a été éprouvée auprès des consommateurs et de leurs associations – et les règles de commercialisation de ces produits.

C'est une réforme complexe et je veillerai à ce que nos propositions soient basées sur une étude d'impact très solide. Nous avons donc prévu un calendrier suffisant pour bien préparer les propositions. Les premières concerneront les informations pour les investisseurs, en juillet 2011.

II. Nous pouvons offrir plus d'opportunités pour un investissement socialement responsable.

1. Je crois que nous devons ouvrir le débat sur le renforcement de l'accès au capital-risque (venture capital) en Europe.

Ces fonds jouent un rôle essentiel dans le financement de notre économie, en particulier pour les petites et moyennes entreprises innovantes. Mais l'activité des fonds de capital-risque est encore trop souvent entravée par des contraintes nationales. C'est à l'Europe d'apporter des solutions concrètes aux gestionnaires d'actifs pour développer leurs activités dans ce secteur.

Nous devons passer de la parole aux actes. Je réfléchis à proposer de mettre en place un mécanisme de passeport européen qui permette à ces fonds de lever des fonds et d'investir dans des entreprises innovantes partout en Europe, sur la base d'une seule autorisation.

Nous allons lancer une consultation publique sur ce sujet dans les prochaines semaines. Je compte sur votre contribution.

2. Il y a aussi une demande éthique croissante de la part des épargnants. Je salue d'ailleurs l'initiative que vous avez prise avec vos réflexions sur l'investissement responsable, d'autant que les gestionnaires d'actifs s'adressent souvent directement à ces épargnants.

Cette demande porte sur des politiques d'investissement responsables d'un point de vue social et environnemental. Elle correspond à la nécessité pour notre continent de trouver en lui-même les moyens d'une croissance de long terme.

C'est la philosophie de notre réflexion sur le Marché unique, qui identifie certaines pistes pour atteindre ces objectifs : des incitations à l'investissement de long terme, ainsi que l'inclusion de critères sociaux, éthiques ou environnementaux dans les décisions d'investissement.

3. Nous allons développer certaines de ces pistes dans l'Acte pour le Marché unique – qui sera publié dans les tous prochains jours – autour du thème de l'entrepreneuriat social. Nous allons soutenir les méthodes de labellisation sociale, permettre la création de "fonds solidaires" européens, mais aussi investiguer la possibilité de mettre en place une banque sociale européenne ainsi qu'une bourse dédié(e) aux entreprises sociales.

Ces initiatives vont ouvrir des opportunités au secteur financier, en lui permettant de satisfaire une demande nouvelle qui renforce l'économie réelle, tout en répondant très concrètement aux préoccupations sociales et environnementales de nos concitoyens.

Les entreprises sociales méritent de trouver des financements suffisants et les gestionnaires d'actifs peuvent jouer un rôle majeur dans cette optique. Vous avez l'expertise et les outils nécessaires pour permettre la croissance de ce secteur.

Conclusion

Dans ce secteur capital qu'est la gestion d'actifs, la Commission poursuit son ambition de renforcer le secteur financier dans son ensemble, par une architecture plus solide. Au sein de cette armature, chaque boulon doit être serré correctement pour que l'ensemble soit bien d'aplomb.

Les orientations que je vous ai présentées s'inscrivent dans ce projet global.

Elles répondent à une exigence morale, et vise à assurer la confiance de l'ensemble des citoyens dans la gestion d'actifs, qui les concerne souvent directement.

C'est cette confiance qui permet au secteur de lever des fonds, et de contribuer ainsi à l'investissement dans l'économie européenne, en fournissant aux entreprises les financements dont elles ont besoin pour se développer.

C'est donc, au-delà de l'aspect réglementaire, un chemin de croissance qui est proposé à travers ces mesures.

J'attends beaucoup de vos réflexions d'aujourd'hui pour nourrir ce projet.

Je vous remercie.